

CB

GODETS BROYEURS

BREVET
SIMEX

Pour la réduction volumétrique des matériaux inertes.



■ Conçus pour la réduction de la granulométrie des matériaux inertes.

■ Rendement élevé en présence de tiges à béton, roches, terre, matériaux déformables humides ou mouillés grâce au système à rotor.

■ Adaptés pour le broyage de béton armé et matériaux de démolition.

■ Structure légère qui ne génère pas de vibrations nuisibles ni au porteur ni au chauffeur.

■ Faible rumorosité durant l'utilisation.



Granulométrie matériaux broyés

	0-30	0-40	0-50	0-70	0-100	0-130
CB 900	■	■	■	○	■	
CB 1200 CB 1500 CB 2000		■	■	○	■	■
CB 2500			■	○	■	■

○ Standard
■ En option

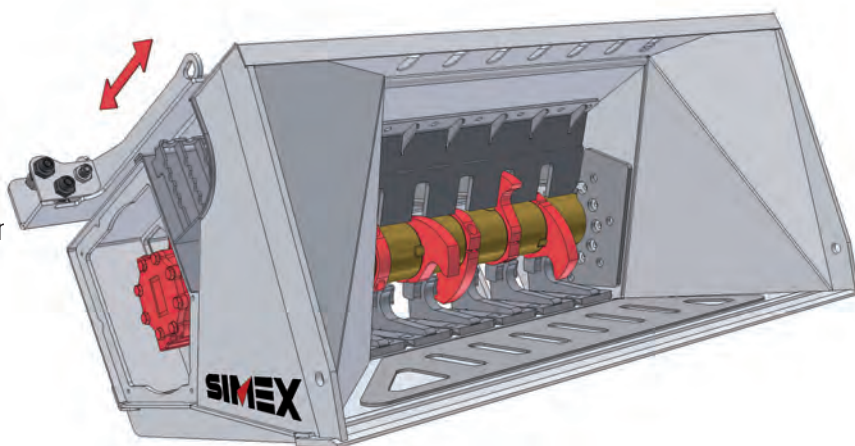
■ Force à la dent très élevée qui permet de broyer n'importe quel matériau grâce au système automatique d'inversion qui, en cas de blocage du tambour, entre en fonction et le fait repartir sans intervention de la part du chauffeur.

■ Remplacement simple et rapide des dents.

■ Elimination des temps morts durant le travail grâce à un dispositif automatique qui inverse la rotation du tambour en cas de blocage le faisant repartir dans le sens de marche sans l'intervention du chauffeur.

■ Installation en toute sécurité.

La platine d'accrochage au porteur est réglable en hauteur pour garantir que lorsque l'équipement est au repos, avec les bras de la chargeuse compacte baissés, il soit proche du sol. Condition indispensable pour garantir l'ouverture de la porte de la cabine et un accrochage en toute sécurité.



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

	CB 900	CB 1200	CB 1500	CB 2000	CB 2500	
Largeur	1400	1500	1700	1900	2100	mm
Capacité godet (SAE)	0,30	0,45	0,55	0,75	0,80	m ³
Largeur rotor	700	840	965	1100	850	mm
Nombre de dents	5	6	7	8	8	n°
Poids godet vide	570	760	950	1150	1620	kg
Poids godet à pleine charge (1)(2) (3)	900	1200	1500	2000	2500	kg
Débit hydraulique	40 - 80	70 - 150	70 - 150	70 - 150	120 - 300	l/min
Pression hydraulique	300 - 150	350 - 200	350 - 200	350 - 200	350 - 200	BAR

(1) Considéré densité matériaux max 1,1 ton/m³

(2) Le porteur doit avoir une charge opérationnelle admise qui, sommée au poids de son godet standard doit être égale ou supérieure au poids du godet broyeur en pleine charge.

(3) Il appartient à l'installateur de vérifier que les caractéristiques du porteur soient adaptées au poids et aux spécifications de l'équipement choisi.